

Communiqué

Sapeurs-pompiers – défense contre l'incendie et de secours

La Ville de Lausanne et les communes de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix signent une collaboration

Les Municipalités de Lausanne, Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix ont conclu un contrat de droit administratif avec pour objectif une collaboration en matière de défense contre l'incendie et de secours. Cette nouvelle coopération entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2023. Il s'inscrit dans le cadre de la Vision intégrée de la défense incendie et de secours 2020-2025 (VIDIS 20-25), mise en place par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA).

Les Municipalités de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix délègueront, à partir du 1^{er} juillet 2023, à la Municipalité de Lausanne, représentant les sapeurs-pompiers du Service de protection et sauvetage (SPSL) et du SDIS Lausanne-Epalinges, la compétence d'assurer sur leurs territoires, en journée, soit de 06h30 à 18h00, du lundi au vendredi, les interventions en cas d'incendie et de lutte contre les dommages résultant des éléments naturels ou dans d'autres situations présentant un caractère d'urgence. Alain Monod, syndic d'Epalinges et président de VIDIS, explique: «Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de VIDIS 20-25, qui voit la collaboration renforcée entre les sapeurs-pompiers professionnels du SPSL et les sapeurs-pompiers volontaires de la couronne lausannoise».

A titre exceptionnel, notamment selon le degré d'urgence de l'intervention ou en cas d'indisponibilité du SDIS intercommunal, le SDIS Lausanne-Epalinges est également chargé des missions en dehors des horaires et jours définis, soit les soirées, nuits, week-end et jours fériés. De plus, si les impératifs opérationnels l'exigent, le SDIS Sorge, qui couvre les communes de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix, peut être amené à intervenir subsidiairement sur le territoire de la Ville de Lausanne. Maxime Stern, en qualité de président du SDIS Sorge, déclare: «Le SDIS Sorge se réjouit de l'aboutissement de ce projet qui répond au problème du manque d'effectif durant les heures de bureau, tout en préservant le système de milice auquel nous sommes fortement attachés».

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal lausannois en charge de la Sécurité et de l'économie, annonce: «Au niveau financier, les Municipalités de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix délèguent à la Municipalité de Lausanne la compétence d'établir et d'encaisser les factures relatives auxdites interventions effectuées par le SDIS Lausanne-Epalinges. La signature de ce contrat administratif va permettre d'intensifier la collaboration entre les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans l'agglomération afin d'améliorer la défense contre l'incendie et de secours».

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Paola Käslin, conseillère municipale, Commune de Bussigny, tél. +41 79 470 81 08**
- **Frédéric Strittmatter, conseiller municipal, Commune de Villars-Sainte-Croix, tél. +41 79 212 35 05**
- **Maxime Stern, conseiller municipal, Commune de Crissier, président SDIS Sorge, tél. +41 78 826 27 96**
- **Alain Monod, syndic d'Epalinges, président de VIDIS, tél. +79 252 31 07**

Lausanne, le 16 juin 2023